Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat

29 avril 2026

La version Internet fait foi

M. Thierry Apothéloz, président du Conseil d'Etat
Mme Anne Hiltpold, vice-présidente du Conseil d'Etat
Mme Michèle Righetti-El Zayadi, chancelière d'Etat

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

Chancellerie d'Etat
Service communication et information
Rue de l'Hôtel de Ville 2 • 1204 Genève
Tél. +41 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

Focus 4
Formation préqualifiante: nouvelles dispositions réglementaires 4
Décisions du Conseil d'Etat 5
Genève 5
Prestations ambulatoires de physiothérapie: maintien provisoire de la valeur du point tarifaire à Genève 5
Modification du règlement de l’enseignement secondaire II et tertiaire B 5
Approbation d'états financiers et de rapports d'activité 5
Prévention et promotion de la santé: aides financières 2026-2028 7
Prise de fonction du nouveau membre du Conseil administratif de Presinge 7
Remplacements de conseillères et conseillers municipaux en avril 2026 7
Genève-Confédération 8
Genève soutient la reconnaissance mutuelle des maturités professionnelles avec le Liechtenstein 8
Polices suisses: oui au projet de convention intercantonale sur l’entraide en matière d’informations 8
Genève internationale 8
Réception en l'honneur de M. Thomas Gürber, nouveau représentant permanent de la Suisse auprès de l'ONU à Genève 8
Félicitations à M. Daren Tang pour sa réélection au poste de directeur général de l'OMPI 9
Autres décisions en bref 10
Aides financières 10
Agenda des invitations à la presse 12

Formation préqualifiante: nouvelles dispositions réglementaires

Le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement dans le cadre de la réforme de la formation préqualifiante de l'enseignement secondaire II. Cette offre, jusqu'ici répartie entre plusieurs établissements et services, parfois dans des logiques cloisonnées, est désormais unifiée sous une appellation commune et pilotée par un service dédié. Cette réforme vise à améliorer la lisibilité de l'offre et son adéquation aux besoins des élèves, à accélérer l'accès à une première certification et à prévenir le décrochage scolaire, afin de renforcer leur employabilité (voir présentation).

Quelque 1500 jeunes âgés de 15 à 18 ans sont concernés chaque année: ceux qui terminent le cycle d'orientation sans pouvoir accéder directement à une formation certifiante, mais aussi ceux déjà engagés dans une filière du secondaire II, en situation de fragilité ou de décrochage scolaire. Ce nouveau règlement s'inscrit dans le cadre de l'obligation constitutionnelle de formation jusqu'à 18 ans, en vigueur depuis 2018. Avec un taux de certification de 84,7%, Genève n'atteint pas encore l'objectif de 95% fixé conjointement par la Confédération et les cantons pour les jeunes jusqu'à 25 ans. Ce constat a également motivé une refonte en profondeur: au-delà des résultats scolaires, c'est le projet de l'élève qui est désormais au cœur de l'accompagnement proposé.

Un accompagnement adapté à chaque élève

Dès la rentrée 2026-2027, la nouvelle formation propose un parcours de deux années au maximum, en fonction de l'évolution du projet de l'élève. Tous les jeunes suivent un tronc commun de cours dispensé deux jours par semaine au sein des établissements du secondaire II, en fonction de leur domicile. A ce tronc commun s'ajoutent des options orientées vers une formation professionnelle ou une formation de culture générale, que l'élève peut faire évoluer chaque semestre. Pour les jeunes qui ne sont pas encore en mesure de profiter de cette offre de formation, des mesures de remobilisation et des dispositifs socio-éducatifs partenaires proposent un accompagnement intermédiaire, avec la possibilité de reprendre leur cursus dès que la situation le permet. Le service de la formation préqualifiante assure la coordination globale de l'offre et vise à assurer un suivi précoce, concerté entre l'établissement, la famille et les partenaires externes.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. 079 227 03 08.

Décisions du Conseil d'Etat

Genève

Prestations ambulatoires de physiothérapie: maintien provisoire de la valeur du point tarifaire à Genève

Le Conseil d'Etat a adopté trois arrêtés fixant à titre provisionnel - avec effet au 1er janvier 2026 et jusqu'à l'établissement d'un tarif définitif - la valeur du point tarifaire applicable aux prestations ambulatoires de physiothérapie à charge de l'assurance obligatoire des soins dans le canton de Genève.

Ces arrêtés concernent, d'une part, Physiogenève (représentée par Physioswiss – Association suisse de physiothérapie) et d'autre part trois groupes d'assurance maladie: CSS Assurance-maladie SA, la communauté d'achat HSK SA ainsi que Santéservices SA, représentant de trente assureurs et de l'Institution commune LAMal.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Catharina Habsburg, responsable de la communication, office cantonal de la santé, DSM, T. 022 327 96 27.

Modification du règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B

Le Conseil d'Etat a modifié l'article 6, alinéa 3 du règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B concernant les effectifs moyens d'élèves en classes d'accueil. Ceux-ci passent de 11 à 13 élèves, conformément à ce qui avait été annoncé dans le cadre du projet de budget 2026. Cela représente une économie de 25 équivalents temps plein et de près de 4 millions de francs.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. 079 227 03 08.

Approbation d'états financiers et de rapports d'activité

Le Conseil d'Etat a approuvé les rapports d'activité et les états financiers 2025 des entités suivantes:

Services industriels de Genève (SIG)

En 2025, les SIG ont bénéficié d'une normalisation des marchés de l'énergie, leur permettant notamment de baisser les tarifs moyens de l'électricité au 1er janvier. Le contexte géopolitique reste toutefois incertain et devra être observé avec attention. Le résultat d'exploitation des SIG a atteint 251 millions de francs (+4% par rapport à 2024), tandis que le résultat net consolidé est négatif (-41 millions), en raison de dépréciations

d’actifs non monétaires à hauteur de 119 millions de francs.

Les SIG ont poursuivi leurs investissements afin d’assurer l’approvisionnement énergétique. En tant qu’opérateur public central à Genève, ce rôle justifie pleinement l’ampleur des montants engagés: 298 millions de francs, dont 112 millions pour les réseaux thermiques structurants, un niveau supérieur au record de 2024. Enfin, la dette nette reste relativement stable, à 584 millions.

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Les comptes pour l’exercice 2025 affichent un bénéfice de 34,9 millions de francs, avec un volume de charges et produits d’exploitation s’élevant à, respectivement, 2,4 et 2,5 milliards de francs. L’année 2025 contribue à l’alimentation de la réserve conjoncturelle à concurrence de 8 millions de francs, pour atteindre l’objectif fixé dans le contrat de prestations 2024-2027 (20 millions).

Transports publics genevois (TPG)

Les comptes pour l’exercice 2025 affichent un déficit de 5,4 millions de francs, en détérioration de 5,6 millions par rapport au budget et de 2,3 millions par rapport au résultat de l'exercice 2024. L'offre de transport a progressé de 6% par rapport à 2024.

Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)

Les comptes pour l’exercice 2025 affichent un déficit de 8,4 millions de francs, avec un volume de charges et produits d’exploitation, respectivement, de 343,3 millions de francs et de 336 millions de francs. Le déficit provient de l’enregistrement d’une provision exceptionnelle de 11 millions, ce qui a pour effet de vider la réserve conjoncturelle, dont l’alimentation avait débuté en 2024, conformément au contrat de prestations 2024-2027.

Université de Genève

Les comptes consolidés pour l'exercice 2025 affichent un bénéfice net de 48,7 millions de francs, contre 26,8 millions de francs en 2024. Ce bénéfice résulte principalement de l’intégration de la Fondation pour l’Université de Genève (FUNIGE) dans les états financiers consolidés de l’université et de l’excédent financier sur les portefeuilles mobilier et immobilier. Au niveau des comptes individuels, une perte nette de 10,2 millions est constatée sur les fonds Etat pour le deuxième exercice de la convention d'objectifs 2024-2027.

Etablissements publics pour l'intégration (EPI)

Les états financiers 2025 font état d'un résultat d'exploitation et d'un résultat net bénéficiaires de 70 000 francs chacun. Ce bénéfice viendra augmenter les capitaux propres des EPI, qui s'élèvent ainsi à 1,1 million de francs à la fin de l'exercice 2025.

Fondation des parkings

Les comptes pour l’exercice 2025 affichent un bénéfice de 15,3 millions de francs, en retrait de 1,6 million ar rapport au résultat réalisé en 2024, en raison d’une légère baisse des revenus (-0,3%) combinée à une augmentation des charges d’exploitation (+3,6%).

Fondation d'aide aux entreprises (FAE)

Les comptes présentent un bilan de 62,758 millions de francs et un résultat d’exercice de 145 789 francs. Par ailleurs, PKF Fiduciaire SA a été désignée comme organe de révision de la fondation pour l'exercice 2026.

Prévention et promotion de la santé: aides financières 2026-2028

Le Conseil d'Etat a accordé pour les années 2026 à 2028 des aides financières à trente-cinq entités porteuses de quarante-quatre projets de prévention et de promotion de la santé, pour un montant total de près de 2,4 millions de francs (voir détail ci-dessous, rubrique "Aides financières"). Cet engagement s'inscrit dans la mise en œuvre du concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030.

Ces soutiens permettent de déployer des actions concrètes au plus près de la population genevoise. Ils concernent notamment la prévention des maladies chroniques, avec des campagnes de dépistage et d'accompagnement autour du diabète, de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée. Ils renforcent également la santé mentale, à travers des dispositifs de soutien destinés aux jeunes, aux familles confrontées au deuil ou à la maladie, ainsi qu'aux personnes en situation de précarité ou d'isolement.

Une attention particulière est portée aux seniors, par des programmes favorisant l'autonomie, la mobilité, la prévention des chutes, le maintien des capacités cognitives et la lutte contre la solitude. Des initiatives ciblées soutiennent également les femmes migrantes, les jeunes parents, les enfants et adolescents, ainsi que les publics en marge du système de soins.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Catharina Habsburg, responsable de la communication, office cantonal de la santé, DSM, T. 022 327 96 27.

Prise de fonction du nouveau membre du Conseil administratif de Presinge

A la suite de la validation de l'élection complémentaire au Conseil administratif de la commune de Presinge lors de sa séance du 22 avril dernier, le Conseil d'Etat a assermenté le nouveau conseiller administratif élu, M. Bernard Mittey. Celui-ci entre en fonction ce jour et le Conseil d'Etat lui souhaite plein succès dans sa nouvelle charge.

Parallèlement à cette entrée en fonction, le Conseil d'Etat a révoqué le mandat confié à M. Gilles Marti en octobre dernier au titre d'administrateur provisoire de la commune (voir communiqué). Le gouvernement adresse ses sincères remerciements à M. Marti pour sa disponibilité et son engagement durant cette période.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Nicolas Fournier, secrétaire général adjoint, DIN, T. 022 546 54 31.

Remplacements de conseillères et conseillers municipaux en avril 2026

Durant le mois d'avril 2026, le service des votations et élections a procédé à huit remplacements de conseillères et conseillers municipaux démissionnaires dans les communes suivantes:

- **Carouge:** M. Nelson Mota, premier vient-ensuite, est élu en remplacement de Mme Alice Bertholon.
- **Chêne-Bougeries:** Mme Anne Montfort, première vient-ensuite, est élue en remplacement de Mme Marine Jullier.
- **Choulex:** Mme Simona Martinelli, première vient-ensuite, est élue en remplacement de Mme Carole Mathez.
- **Genève:** M. Olivier Baud, premier vient-ensuite, est élu en remplacement de Mme Jessica Pini.
- **Lancy:** M. Flavio Innocenti, premier vient-ensuite, est élu en remplacement de M. André Python.
- **Perly-Certoux:** M. German Garcia Tiska, premier vient-ensuite, est élu en remplacement de Mme Lydia Huber.
- **Pregny-Chambésy:** M. Sandro Simioni, premier vient-ensuite, est élu en remplacement de Mme Sonia Pasche.
- **Vandœuvres:** M. Julien Beker, premier vient-ensuite, est élu en remplacement de M. Jean-Pierre Gardiol.

Par ailleurs, en l'absence de viennent-ensuite sur la liste électorale, une élection complémentaire par dépôt prioritaire, conformément à l'article 164 de la loi sur l'exercice des droits politiques, a eu lieu dans la commune suivante:

- **Gy:** M. Laurent Gremion est élu sans scrutin sur la liste "AGYR" en remplacement de M. Daniel Morano.

Pour toute information aux médias: Mme Liza Lombardi Gauthier, cheffe du service des votations et élections, CHA, T. 022 546 52 00.

Genève-Confédération

Genève soutient la reconnaissance mutuelle des maturités professionnelles avec le Liechtenstein

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) relative à un accord entre la Suisse et la Principauté du Liechtenstein sur la reconnaissance mutuelle des certificats de maturité professionnelle.

Le gouvernement genevois soutient ce projet, qui formalise une situation déjà largement reconnue dans la pratique. L'accord renforce la sécurité juridique des titulaires de ces diplômes et facilite leur mobilité académique et professionnelle. Le Conseil d'Etat salue cette démarche, qui s'inscrit dans la continuité de la coopération étroite unissant les deux Etats en matière de formation professionnelle.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. 079 227 03 08.

Polices suisses: oui au projet de convention intercantonale sur l'entraide en matière d'informations

Le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur du projet de convention intercantonale sur l'entraide en matière d'informations de police mis en consultation par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP).

Ce projet doit permettre de faciliter et de fluidifier le partage de données afin d'augmenter l'efficacité des polices suisses. Elaborée dans le respect des compétences cantonales en matière de police et des impératifs de la protection des données, la convention offre ainsi un cadre général sur le plan national au partage de bases de données communes et améliore significativement la coopération entre les polices.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 022 327 92 04.

Genève internationale

Réception en l'honneur de M. Thomas Gürber, nouveau représentant permanent de la Suisse auprès de l'ONU à Genève

Le Conseil d'Etat a reçu ce jour à déjeuner M. **Thomas Gürber**, nouveau représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à l'occasion de sa prise de fonction le 1er avril dernier. Il succède ainsi à M. Jürg Lauber.



Titulaire d'une licence en histoire générale, en linguistique et en littérature de l'Université de Bâle, M. Gürber a ensuite entrepris des études postgrades auprès de l'EuropaInstitut de Bâle et de la faculté de droit de l'Université de Berne. Après différentes missions diplomatiques à Copenhague et à New York, il a notamment exercé les fonctions de secrétaire d'Etat adjoint du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) à Berne (2023-2026), chef de la division ONU du DFAE (2022-2026) ou encore directeur du Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (2015-2022).

Félicitations à M. Daren Tang pour sa réélection au poste de directeur général de l'OMPI

Le Conseil d'Etat a adressé ses félicitations à M. **Daren Tang** pour sa réélection, le 21 avril dernier, au poste de directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour un nouveau mandat de six ans.



Le gouvernement genevois ne doute pas que l'expérience acquise ces dernières années aidera M. Tang à accomplir sa mission et à relever les importants défis auxquels doit faire face l'organisation, notamment en lien avec l'essor de l'intelligence artificielle.

Autres décisions en bref

Aides financières

Le Conseil d'Etat a attribué les aides financières suivantes:

- 2 387 700 francs à 35 entités (pour 44 projets) actives dans le domaine de la prévention des maladies et de la promotion de la santé (voir texte ci-dessus): **Association Pervenches:** (pour une Genève en meilleure santé) 30 000 francs pour 2026. **Association AFMD:** (formation santé sexuelle et migration) 4000 francs pour 2026. **Association No dolor:** (Pvssy talk) 11 735 francs 2026. **Association Cité générations:** (dépistage dentaire en point santé) 28 500 francs pour 2026. **Association Maison de santé Acacias:** (AESCA) 8000 francs pour 2026; (éveil et conscience corporelle) 6750 francs pour 2026; (marche thérapeutique) 2300 francs pour 2026; (groupe art-thérapie) 8500 francs pour 2026. **Association Maison de santé Charmilles:** (ménopause atelier) 3047 francs pour 2026; (prévention et bien-être par le mouvement) 22 609 francs pour 2026. **Association Maison de santé de Lancy:** (cours de cuisine) 2500 francs pour 2026; (groupe de marche - Lancy) 2500 francs pour 2026; (café maternité) 5290 francs pour 2026. **Association Maison de santé Meinier:** (jardins potagers) 2890 francs pour 2026; (café santé) 1700 francs pour 2026; (groupes de marche - Meinier) 8780 francs pour 2026; (projet pédiatrie) 2500 francs pour 2026. **Association Medoc en poche:** (medoc en poche) 8520 francs pour 2026. **Association Stop skin cancer:** (célébrités contre le cancer de la peau) 10 000 francs pour 2026. **Fondation As'trame Genève:** (service d'accueil et de conseil aux familles touchées pour un deuil, maladie, séparation) 50 000 francs pour 2026. **Association genevoise des sports:** (prévention addiction - jeunes sportifs) 26 000 francs pour 2026. **Association PairAddicto:** (Pair accompagnement dépendance) 4905 francs pour 2026. **Association Pro vélo Genève:** (mobilité douce) 20 000 francs pour 2026. **Association CEFAM:** (Meyrin en bonne santé) 27 980 francs. **Association lire et écrire:** (info santé pour tous) 9000 francs pour 2026. **Association Mouvement populaire des familles:** (santé dans les familles) 35 000 francs pour 2026. **Association Diabète Genève:** (prévention diabète) 165 000 francs pour 2026. **Association Point psy:** (santé mentale jeunes) 40 000 francs pour 2026. **Association Stop suicide:** (prévention suicide jeunes) 50 000 francs pour 2026. **Association Addiction Suisse:** (contribution activités) 25 000 francs pour 2026. **Association GREA:** (contribution activités) 36 000 francs pour 2026. **Association section de Genève - Nez rouge:** (opération Nez rouge) 10 000 francs pour 2026. **HUG UMSCOM:** (promotion de la santé mentale des femmes migrantes sans papiers à Genève) 76 908 francs pour 2026. **Association GAPBleu Suisse:** (intervention à domicile pour les seniors) 35 000 francs pour 2026 et 35 000 francs pour 2027. **Institut Jaques-Dalcroze:** (prévention des chutes) 180 000 francs pour 2026 et 185 000 francs pour 2027. **Fondation Pro senectute Genève-Carouge:** (mouvements seniors) 115 000 francs pour 2026 et 115 000 francs pour 2027. **Université de Genève - CIGEV:** (science pour seniors) 78 325 francs pour 2026 et 78 325 francs pour 2027. **Association Cancer Support Switzerland:** (ESCA cancer support) 50 000 francs pour 2026 et 50 000 francs pour 2027. **Association Agents de santé:** (ensemble, en forme après 60 ans) 40 000 francs pour 2026, 40 000 francs pour 2027 et 50 000 francs pour 2028. **Association Carrad CIPRET:** (mission Télomère) 36 512 francs pour 2026, 27 312 francs pour 2027 et 27 312 francs pour 2028. **Fondation Idée sport**: (sport enfants et jeunes familles défavorisées) 50 000 francs pour 2026, 50 000 francs pour 2027 et 50 000 francs pour 2028. **Association Mobilité**

piétonne Suisse: (Jane's Walk) 3000 francs pour 2026, 4000 francs pour 2027 et 5000 francs pour 2028. **Association Camarada:** (femmes Tische) 60 000 francs pour 2026, 65 000 francs pour 2027 et 65 000 francs pour 2028. **Association Fédération spontiste:** (art et santé pour les aînés) 49 000 francs pour 2026, 49 000 francs pour 2027 et 49 000 francs pour 2028.

- 400 000 francs par année à la **Fondation Campus Biotech Geneva** pour les années 2026 à 2028.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
30 avril 9h00	Une démarche pour réduire la fumée passive sur les terrasses	Café Remor 3, place du Cirque	DSM	Catharina Habsburg T. 022 327 96 27
30 avril 10h30	Entre hausse du chômage et incertitudes économiques, quels outils pour renforcer l'employabilité et l'insertion professionnelle?	Office cantonal de l'emploi Hall d'entrée 16, rue des Gares	DEE	Esther Mamarbachi T. 078 628 80 08